N° MAI 2021
141

MAROMME MA VILLE

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES



HOMMAGE À COLETTE PRIVAT :
UNE GRANDE DAME
S'EN EST ALLÉE

DOSSIER :
L'EAU, UNE RESSOURCE FRAGILE
ET ESSENTIELLE

SÉCURITÉ :
LES ÉLUS RÉCLAMENT
DES RENFORTS DE POLICIERS

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES
AVRIL
14 LOLA L'HOMMEL
19 KENZO RINGOT

DÉCÈS
AVRIL
1ER ROGER DELBART
1ER DENISE GUÉROULT
9 JEAN-PHILIPPE DIEN
15 SEGHIR MECHKEK
20 BERNARD DÉCURE
23 ANDRÉ FOUILLEUL

Mairie Place Jean Jaurès

Accueil & Standard **02 32 82 22 00**

Accès réglementé UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h15 à 17h15

Point relais de proximité

Bibliothèque Jean Boccace
Parc de Signa Quartier de La Maine
02 32 82 22 09
Accès réglementé UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h, le vendredi et le samedi de 14h à 18h

Police Municipale de Proximité 06 34 54 59 65

ou par mail : MESSAGERIE.CITOYENNE@ville-maromme.fr

Allo communauté

Métropole Rouen Normandie **le numéro vert de la Métropole**
7jrs/7 - 24h/24
0 800 021 021
ou sur internet
www.metropole-rouen-normandie.fr/ma-metropole

Permanences du Maire

En raison de l'épidémie de Covid-19, **David Lamiray,** Maire et Conseiller Départemental, ne reçoit plus en présentiel et propose des entretiens téléphoniques ou des visioconférences.
Prise de rendez-vous : 02 32 82 22 38

www.maromme.fr

Toute l'actualité de la ville est à retrouver :

sur l'application "**MarommeMaVille**"
(à télécharger sur votre smartphone ou votre tablette)

sur le site **www.marommeactu.fr**

et sur les réseaux sociaux :
MarommeMaVille
Twitter Facebook Instagram

MAROMME, MA VILLE
Éditeur : **Mairie de Maromme**
Directeur de la publication : **David Lamiray**
Réalisation graphique, prises de vues, rédaction : **Anne Cordenie, Christopher Gilbert, Bruno Huré, Marie-Claude Masurier, Maxime Morlaine, Christine Somon**
Photo couverture : © **Alan Aubry Métropole Rouen Normandie**
Impression : **Imprimerie IRS**
Distribution : **Ville de Maromme**

Contact :
communication@ville-maromme.fr

- Document imprimé sur papier certifié 100% recyclé. Ecolabel Européen -

COLETTE PRIVAT, UNE GRANDE DAME S'EN EST ALLÉE.



À 95 ans, Colette Privat s'en est allée et c'est toute une ville qui est aujourd'hui en peine. Maromme vient en effet de perdre l'une des grandes figures de son histoire contemporaine, celle qui avait su à la fin des années 70 redresser une ville financièrement exsangue, engager son renouveau, et surtout oeuvrer au bien-être de tous ses habitants. Maire de Maromme de 1977 à 1998, mais aussi conseillère générale de 1967 à 2004 et députée de 1967 à 1968 puis de 1978 à 1981, son influence et son rayonnement auront embrassé tout à la fois la scène locale et la nationale.

Colette Privat était une femme de savoirs et d'idées, une intelligence brillante, engagée au service d'un idéal de fraternité et de justice. Agrégée de lettres classiques, sa culture et son érudition lui vaudront le respect de tous et la reconnaissance immédiate de ses pairs. Après khâgne et Hypokhâgne, elle poursuit ses études à l'université populaire de Paris au cours desquelles elle découvre le marxisme et l'histoire. Ce sera pour elle une révélation.

Ces amis du Parti communiste français et notamment parmi eux Roland Leroy, secrétaire de la fédération communiste de Seine-Maritime, auront, avec justesse, rapidement perçu en elle cet esprit éclairé et avisé, cette militante réfléchie. Dans la continuité, elle est élue tout naturellement au bureau national. Elle est sur tous les fronts, de toutes les luttes syndicales et politiques. En 1945, elle rejoint l'Union de la jeunesse républicaine de France. Militante de l'organisation laïque « des Vaillants et des Vaillantes » dès sa création en 1946, elle en devient membre du bureau national.

Elle contribua activement à la mise en place de ce mouvement, notamment dans les municipalités communistes (Petit-Quevilly, Sotteville, Saint-Etienne-du-Rouvray) et sur le port de Rouen, où le syndicat CGT des dockers lui fit un accueil chaleureux. Aux côtés de Germaine Pican, autre figure Marommaise, elle rejoindra aussi le directoire de l'Union des Femmes Françaises à travers lequel elle dénoncera notamment l'exploitation des jeunes ouvrières.

.../...

David LAMIRAY
Maire de Maromme
Conseiller départemental de Seine-Maritime
Vice-Président de la Métropole Rouen Normandie



Car ne l'oublions pas, Colette Privat fut une féministe de la première heure dans une France qui venait juste d'accorder le droit de vote aux femmes et dans un monde politique tenu exclusivement par des hommes.

En 1967, son engagement s'amplifie avec son élection à l'assemblée nationale, et son accession au rang de conseillère générale du canton de Maromme. Elle sera la première femme siégeant dans l'hémicycle de la Seine-Maritime. Respectée et écoutée, elle défend avec pugnacité la cause ouvrière notamment pour sauver la filière textile ou encore les chantiers navals. Ce n'est bien sûr pas son seul cheval de bataille, loin de là. La professeure de lettres du lycée Jeanne d'Arc plaide depuis le début pour un accès à l'enseignement pour tous. Contre le cynisme de Jean Lecanuet qui jugeait que les enfants de la vallée du Cailly n'avaient pas d'appétence pour l'enseignement long, Colette Privat fera valoir une détermination que le Président du Département avait sans doute sous-estimée. Indéniablement sa ténacité aura eu raison du mépris de l'édile rouennais. Il faut dire que Colette Privat connaissait bien son sujet pour avoir été de 1981 à 1983, membre du cabinet de Marcel Rigout, ministre de la Formation professionnelle, où elle fut chargée de mission pour la formation professionnelle des femmes. Ce poste n'est bien entendu pas le fruit du hasard. Tous connaissaient son attachement à la défense de la condition féminine.
Il me revient d'ailleurs en mémoire ma première rencontre avec Colette Privat en 1990, le 12 novembre précisément. Je n'étais alors qu'un jeune délégué des élèves et, à ce titre, j'eus le privilège d'inaugurer le lycée de la vallée du Cailly aux côtés de Pierre Bérégovoy et de Colette Privat. Comme bon nombre de personnes, je fus saisi par son éloquence et sa réflexion pour instaurer la priorité à l'éducation et garantir l'égalité des chances pour tous.
En 1977, Colette Privat est élue maire de Maromme. Avec son équipe de l'Union de la gauche, et alors que la ville est au bord de la faillite, elle entreprend la reconstruction du centre-ville détruit, selon elle, « à la suite d'une opération désastreuse des banques » mais aussi par la conduite de projets disproportionnés de la précédente municipalité.
Ainsi, durant deux décennies, elle va s'efforcer de créer les conditions d'une vie agréable pour tous les Marommais en dotant la commune d'équipements culturels, sportifs, sociaux, scolaires ainsi que de deux zones industrielles. Son ambition était clairement affichée, il s'agissait de faire de Maromme « une petite ville et non une banlieue sans âme ».
Une grande dame s'en est allée. Colette Privat était une femme assurément de convictions, nullement de certitudes. Elle était une femme de gauche - pour l'Union de la gauche - mais sa voix était entendue bien au-delà des clivages et des familles politiques. Elle était inspirée et inspirait par son opiniâtreté naturelle et sa bienveillance de tous les instants. Elle fut une égérie pour toute une génération dont je fais partie. Colette Privat incarnait la probité et la sincérité de l'engagement en politique. Elle était un exemple. Républicaine patentée, elle avait pour boussole l'intérêt général et le bien public.
Je dirais, plus précisément, elle avait

pour horizon le bien-être collectif. Elle a toujours gardé ce cap sans jamais s'en écarter. Elle n'aura eu de cesse de combattre les inégalités. Tout au long de sa vie, elle aura défendu ses valeurs avec une ferveur insatiable et une humilité qui force le respect.
La ville lui doit beaucoup. Nous lui devons beaucoup. Je sais qu'elle n'aurait pas aimé que nous lui rendions hommage. Colette Privat n'était pas du genre à se laisser attendrir par les compliments, encore moins par les éloges ou les décorations. Elle avait fait de sa quête d'un monde meilleur, d'un monde plus juste, une cause qui dépassait largement les individualités. Ce principe ô combien respectable, elle se l'appliquait avant tout à elle-même par souci de cohérence. Nommée chevalière de la Légion d'honneur, elle refusa cette distinction. Ce geste symbolique résume, à mes yeux, assez bien la grandeur de son humanisme. Pas d'hommage donc, mais des remerciements appuyés de toute une ville, unie et solidaire.

David Lamiray



Personnalités politiques, représentants des institutions, militants et habitants se sont retrouvés le 19 avril dernier, place Jean Jaurès, pour témoigner par leur présence de l'attachement et de la reconnaissance envers Colette Privat.

Colette Privat en dates

14 novembre 1925
Naissance de Colette Moat à Paris

1946
Adhère au *Parti Communiste Français*
Rejoint l'*Union des Vaillants et des Vaillantes* et devient membre du bureau national

1949
Obtient son agrégation de lettres classiques

1952
Épouse Robert Privat

1958
Elue conseillère municipale à Rouen

1967
Élue conseillère départementale et députée de Seine-Maritime
Devient assistante à la faculté de Rouen

1977
Élue Maire de Maromme. Elle occupera ce poste jusqu'en 1998

1981
Devient chargée de mission au Ministère de la formation professionnelle

1995
Élevée au grade de *Chevalier de la Légion d'Honneur*, elle refuse cette distinction

2014
Élue vice-présidente des Amis de L'Humanité

2021
Décède dans la nuit du 6 au 7 avril

L'IMAGE DU MOIS





L'IMAGE(S) DU MOIS. On a choisi celles de Jade et Alice prises à l'occasion d'une journée de nettoyage des sous-bois du quartier de La Maine. À respectivement 3 ans et 9 ans, les deux jeunes filles donnent une belle leçon de citoyenneté !

Vous aussi, partagez votre photo du mois : communication@ville-maromme.fr
ou sur Instagram avec la mention #maromme ou #marommemaville



CITOYENNETÉ. Alice et Jade, ambassadrices de notre environnement. L'initiative mérite bien deux pages dans le magazine. Alice et Jade, âgées donc respectivement de 9 ans et 3 ans, aiment leur forêt, celle située près de chez elles à la Maine. Elles ont décidé, pendant leurs vacances confinées, d'aller faire le ménage et cela, bien qu'elles n'y soient pour rien du bazar qu'elles trouvent sur place. Elles ont avoué au Maire, qui les recevait, il y a quelques temps, avoir été surprises de certaines découvertes qu'elles ont pu y faire comme notamment un extincteur ou encore des pneus de voitures... des immondices qui relèvent davantage du dépôt sauvage délibéré.

Dans un post publié sur Facebook après sa rencontre avec les deux jeunes marommaises, le Maire n'a pas hésité à l'écrire : "*La planète leur appartient et ils en prennent soin !*". Une formule à la hauteur de l'initiative écocitoyenne des deux jeunes filles. D'autant qu'elles n'en sont pas à leur coup d'essai. Aurélien, le papa, organise ponctuellement ces petites séances de nettoyage pour les sensibiliser à l'environnement. Une initiation efficace : Alice et Jade ont très bien expliqué d'elles-mêmes au Maire leur démarche et détaillé leur expérience.

"*Ces deux très jeunes Marommaises ont pris l'initiative, avec leurs parents, de mettre à profit leurs vacances pour ramasser dans la forêt du quartier de La Maine les détritus des plus grands retrouvés dans ce poumon vert de la ville. Fier de Jade et d'Alice, j'ai décidé qu'elles seraient nos deux ambassadrices du mois de l'environnement que nous sommes en train d'organiser pour le mois de septembre prochain*" a tenu à annoncer le Maire.

L'écho des réseaux



"*Pour occuper nos vacances, nous avons fait un geste de citoyenneté dépolluer le Cailly !*" publié par Mathis Dumontier **Alice et Jade ne sont pas seules. À Maromme, la jeunesse est soucieuse de son environnement et donne l'exemple. Félicitations !!**





Pour toutes celles et tous ceux qui n'ont pas d'accès au numérique et qui souhaiteraient donner leur avis sur la future mairie, **le questionnaire en version papier est disponible**, sur demande, à l'accueil de la mairie. Il peut être retiré, sur demande, aux heures d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h15 à 17h15.



VACCINATION. Pour les résidents des établissements Pican et Cottereau, c'est fait ! Réservée aux personnes âgées, la première campagne de vaccination a tout naturellement fait halte à Maromme. Une soixantaine de résidents se sont portés volontaires pour se faire injecter une première dose du vaccin Pfizer.









SPORTS & LOISIRS.

Maromme s'adapte. Face aux nécessaires et indispensables mesures barrières qui protègent chacun de l'épidémie, Maromme fait preuve d'inventivité. Si les sports en plein air, tels que le foot, n'ont jamais vraiment cessé, d'autres sont restés plus en peine. Pas de fatalité pour autant. Comme d'autres, la Persévérante a trouvé la parade en s'entrainant hors les murs, avec une séance en plein air sur le stade. Au centre de loisirs, le respect des 2 mètres de distanciation n'aura pas non plus empêché les enfants de s'offrir une séance de sarbacane.
Enfin, pour ces vacances anticipées et ensoleillées, le Parc de Signa aura largement été plébiscité, la piste de Pumptrack en tête !





PRÉVENTION. La force de la concertation pour plus d'éfficatité

Depuis de nombreuses années, la Ville de Maromme dispose d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Cette instance se compose de divers partenaires, des représentants du Parquet, de la Préfecture, des forces de l'ordre ainsi que de la Ville et des bailleurs. Selon les sujets, d'autres partenaires sociaux sont parfois invités à y prendre également part. Il s'agit d'un espace de concertation sur des questions relatives à la lutte contre la délinquance. Ce lieu, propice aux échanges d'informations, a vocation à créer un maillage plus serré entre tous les acteurs concernés par ce sujet. La particularité du CLSPD de Maromme repose sur un fonctionnement en comité restreint, contrairement à la plupart des autres qui fonctionnent en grande séance plénière convoquée une fois par an.

Ainsi, le 6 avril dernier, dans le cadre des mesures de confinement et de l'annonce des vacances anticipées, David Lamiray avait tenu à réunir un CLSPD afin de faire le point avec les responsables de la sécurité et les bailleurs sur certaines incivilités de plus en plus récurrentes. L'objectif de cette réunion visait à partager des informations actualisées et de s'assurer de la bonne coordination entre les différents acteurs de terrain. Elle a permis également d'établir un plan d'actions concertées pour répondre aux nécessités du moment. Elle a aussi démontré la grande réactivité de cette instance.

[MOBILISATION]

DES ÉLU.E.S DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE INTERPELLENT LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR POUR UNE PRÉSENCE POLICIÈRE ÉQUITABLE SUR TOUT LE TERRITOIRE

Près d'une quarantaine de Maires de la Métropole Rouen Normandie ont co-signé un courrier à l'attention du locataire de la place Beauvau, Gérald Darmanin. Cette missive lui a été adressé en réaction aux annonces "*de renforts d'effectifs de la Police Nationale par le Président de la République qui, une nouvelle fois, a sciemment oublié les communes de notre Métropole*", explique David Lamiray, co-signataire du courrier. Les Maires rappellent au Ministre de l'Intérieur que "*la sécurité publique est, en France, une prérogative de l'Etat*", et insistent sur le fait que "*la République est forte lorsque l'Etat honore ses engagements, que le Gouvernement respecte sa parole* (référence aux 36 policiers supplémentaires promis en 2019) *autant que les élus, et qu'il traite chaque territoire avec équité*".

ÉLECTIONS RÉGIONALES &

INITIALEMENT PRÉVUES EN MARS 2021, LES ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES ONT ÉTÉ REPORTÉES AUX 20 ET 27 JUIN PROCHAIN EN RAISON DES RISQUES SANITAIRES LIÉS À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19. TROP SOUVENT SOUS-ESTIMÉS IL FAUT LE DIRE, LES ENJEUX DE CE SCRUTIN SONT POURTANT IMPORTANTS PUISQU'ILS VONT DÉFINIR LES ORIENTATIONS POLITIQUES DE NOTRE TERRITOIRE POUR LES SIX PROCHAINES ANNÉES. DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE À L'ACTION SOCIALE EN PASSANT PAR LA FORMATION ET L'ÉDUCATION OU ENCORE LES GRANDS AMÉNAGEMENTS STRUCTURANTS ET LES TRANSPORTS…. CES DEUX INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES JOUENT UN RÔLE DÉTERMINANT DANS NOTRE QUOTIDIEN INDIVIDUEL ET COLLECTIF.



Qui peut voter aux élections régionales ?

- avoir la nationalité française
- être âgé d'au moins 18 ans
- jouir de ses droits civils et politiques
- être inscrit sur une liste électorale

Quel est le rôle de la Région et du Département ?

Alors que les communes disposent d'une "compétence générale", qui leur permet de s'intéresser à tout sujet d'intérêt local, il en va différemment pour les régions et les départements, dont les compétences sont délimitées par la loi.

Les Régions interviennent en matière de développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique. Elles assurent la gestion de l'aménagement du territoire, de la formation professionnelle, de la mobilité interurbaine, du numérique, des lycées et sont seules compétentes pour définir les régimes d'aides aux entreprises.

Les Départements exercent des compétences importantes dans le domaine de l'action sociale. Ce sont eux qui prennent en charge différentes prestations comme l'aide sociale à l'enfance, l'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées ou encore le revenu de solidarité active (RSA). Ils assurent également la gestion des collèges et possèdent des compétences en matière de protection contre les incendies et d'action culturelle (création et gestion des bibliothèques de prêt, des services d'archives, de musées, etc.).

Quelles dispositions pour ce scrutin ?

Un protocole sanitaire particulier sera adopté pour garantir la sécurité sanitaire dans les bureaux de vote.
Chaque bureau de vote disposera d'équipements de protection sanitaire adaptés et la circulation sera organisée pour éviter les croisements.

DÉPARTEMENTALES



VOTE PAR PROCURATION
CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le vote par procuration permet à un électeur de confier l'expression de son vote à un autre électeur (le mandataire). Le jour du scrutin, ce dernier vote donc à la place du premier dans le bureau de vote de celui-ci. Mandant et mandataire doivent être inscrits sur les listes électorales dans la même commune mais pas nécessairement dans le même bureau de vote.

Depuis le 17 juin 2020, le vote par procuration est une **modalité gratuite, ouverte à tous les électeurs sans condition.** Il n'est donc plus nécessaire de justifier le motif pour lequel il leur est impossible de participer au scrutin. Par ailleurs, il est désormais possible de pré-remplir sa demande de procuration en ligne sur le site **maprocuration.gouv.fr**. Cette demande reste complémentaire de la procédure papier habituelle. L'électeur mandant doit toujours se déplacer physiquement en commissariat ou en gendarmerie pour faire contrôler son identité et valider sa procuration.

Enfin, il est à noter que dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, chaque mandataire peut disposer de deux procurations y compris lorsque celles-ci sont établies en France.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES 2021
APPEL À
ASSESSEURS ET SCRUTATEURS

L'organisation d'élections mobilise de nombreux bénévoles parmi lesquels figurent les assesseurs et les scrutateurs.

C'est un temps d'action citoyenne fort dans la vie démocratique.
L'ASSESSEUR est chargé de veiller au bon déroulement des opérations de vote.
LE SCRUTATEUR, quant à lui, participe à partir de 18h, au dépouillement du vote.
Assesseurs et scrutateurs doivent **être âgés d'au moins 18 ans et être inscrits sur la liste électorale de la ville**. Ils sont sous la responsabilité du Président du bureau de vote.

Si vous souhaitez participer à ces journées électives en tant qu'assesseur ou scrutateur, merci de vous manifester avant le jeudi 17 juin 2021 :

– en transmettant vos coordonnées par mail à l'adresse : **etat-civil@ville-maromme.fr**
– en prenant contact avec le service en charge de l'État Civil à l'Hôtel de Ville au **02 32 82 22 07**

ENVIRONNEMENT



ON SERAIT PRESQUE TENTÉ DE DIRE QU'ELLE FAIT PARTIE DE L'ADN DE LA VILLE. ÉRIGÉE SUR D'ANCIENS MARÉCAGES, MAROMME DOIT SON HISTOIRE ET SON DÉVELOPPEMENT À CETTE RESSOURCE AUSSI PRÉCIEUSE QUE FRAGILE : L'EAU. ET SI EN SON MILIEU COULE UNE RIVIÈRE PAISIBLE, LE CAILLY, L'ÉLÉMENT EST BIEN PLUS COMPLEXE QU'IL N'Y PARAIT. DEPUIS PLUS DE DIX ANS, LA MUNICIPALITÉ A NON SEULEMENT ENTREPRIS UNE RECONQUÊTE DES MILIEUX NATURELS MAIS AUSSI DÉCIDÉ D'EN ÊTRE LE GARDIEN ET DE LES PROTÈGER. CONSCIENTE QUE L'EAU EST AU COEUR DE NOS VIES, INDISPENSABLE À TOUS LES ÊTRES VIVANTS, ELLE OEUVRE AU QUOTIDIEN À SA PRÉSERVATION DANS CHACUNE DE SES ACTIONS. PETIT TOUR D'HORIZON DES INITIATIVES ET DES ENJEUX.

LA VILLE SE MOUILLE POUR SON ENVIRONNEMENT

LA VILLE, SIGNATAIRE DE LA COP21 LOCALE EST PLEINEMENT INVESTIE DANS LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA LUTTE CONTRE LES GASPILLAGES. AVEC UNE RIVIÈRE EN PLEIN COEUR DE VILLE, MAROMME NE PEUT QU'ÊTRE SENSIBLE À LA PROBLÉMATIQUE DE L'EAU. ÉCHANGES AVEC ALEXANDRE LEFEBVRE, ADJOINT CHARGÉ DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET DIDIER HARDY, ADJOINT CHARGÉ NOTAMMENT DE LA COORDINATION AVEC LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE, DU DOMAINE PUBLIC ET DE LA PROPRETÉ URBAINE.



"*L'eau est essentielle à notre survie et sa qualité est de plus en plus menacée. L'exploitation intensive, mais aussi la pollution liée à 80% à l'activité humaine menacent nos cours d'eau*" lance d'emblée Alexandre Lefebvre. "*Avant tout, il nous faut adopter une démarche globale pour gérer l'eau de manière responsable*".
Cest pourquoi la Ville mène une véritable politique en matière d'économie d'eau. "*À Maromme, par exemple,*" enchaîne Didier Hardy, "*l'eau qui alimente la balayeuse ainsi que l'arrosage de l'ensemble des massifs de la ville provient intégralement de la récupération des eaux de pluie.*" En effet, cette eau est récoltée via un système installé sur les toits-terrasses du centre technique municipal et de la médiathèque qui disposent de cuves d'une capacité totale de 125m^3. *Petites ou grandes, toutes les initiatives sont bonnes en matière d'écologie*" explique l'adjoint à l'environnement. "*Par exemple, pour maintenir un certain degré d'humidité au pied des végétaux et donc de réduire l'arrosage, la Ville recycle la totalité des bois de coupe de l'élagage municipal pour la réalisation de paillage des massifs*"
Un second pendant de cette démarche menée par la Ville est de limiter, autant que faire se peut, la pollution urbaine. Pour cela, la ville a effectué un repérage de terrain précis des zones les plus sales afin d'élaborer un plan de nettoyage. "*Une brigade propreté renfocée a été mise en place (…)son rôle est d'intercepter le maximum de déchets avant qu'ils ne terminent dans les égouts et la rivière.*" précise Didier Hardy qui poursuit : "*en matière de prévention des pollutions, les services techniques municipaux sont équipés d'un dégrilleur à hydrocarbure, permettant le prétraitement mécanique des eaux usées. De la même façon, la cuisine centrale ainsi que toutes les cuisines satellites possèdent de bacs dégraisseurs séparant les eaux usées des déchets solides et graisseux.*
Pour finir cette liste non exhaustive et en matière de gestion des risques de ruissellements cette fois, la dernière initiative menée par la Ville est la création d'une mare dans la forêt de la Maine. Comme l'indique Alexandre Lefebvre, "*cette mare à de nombreux intérêts. En termes de biodiversité d'abord puisqu'il s'agit de préserver nos 62 hectares de forêt. Ensuite parce que c'est un outil de gestion durable des eaux pluviales qui se déversent du plateau de la Maine.*"

LES EAUX BLEUES...

REGARD SUR UNE RESSOURCE VITALE

ON SE POSE RAREMENT LA QUESTION LORSQUE L'ON OUVRE SON ROBINET, MAIS AVANT D'ARRIVER CHEZ NOUS, L'EAU POTABLE DISTRIBUÉE SUR MAROMME RÉALISE UN PARCOURS COMPLEXE. IL EN EST D'AILLEURS DE MÊME POUR LES EAUX USÉES. RETOUR SUR L'ITINÉRAIRE ET LE TRAITEMENT DE CET OR BLEU.

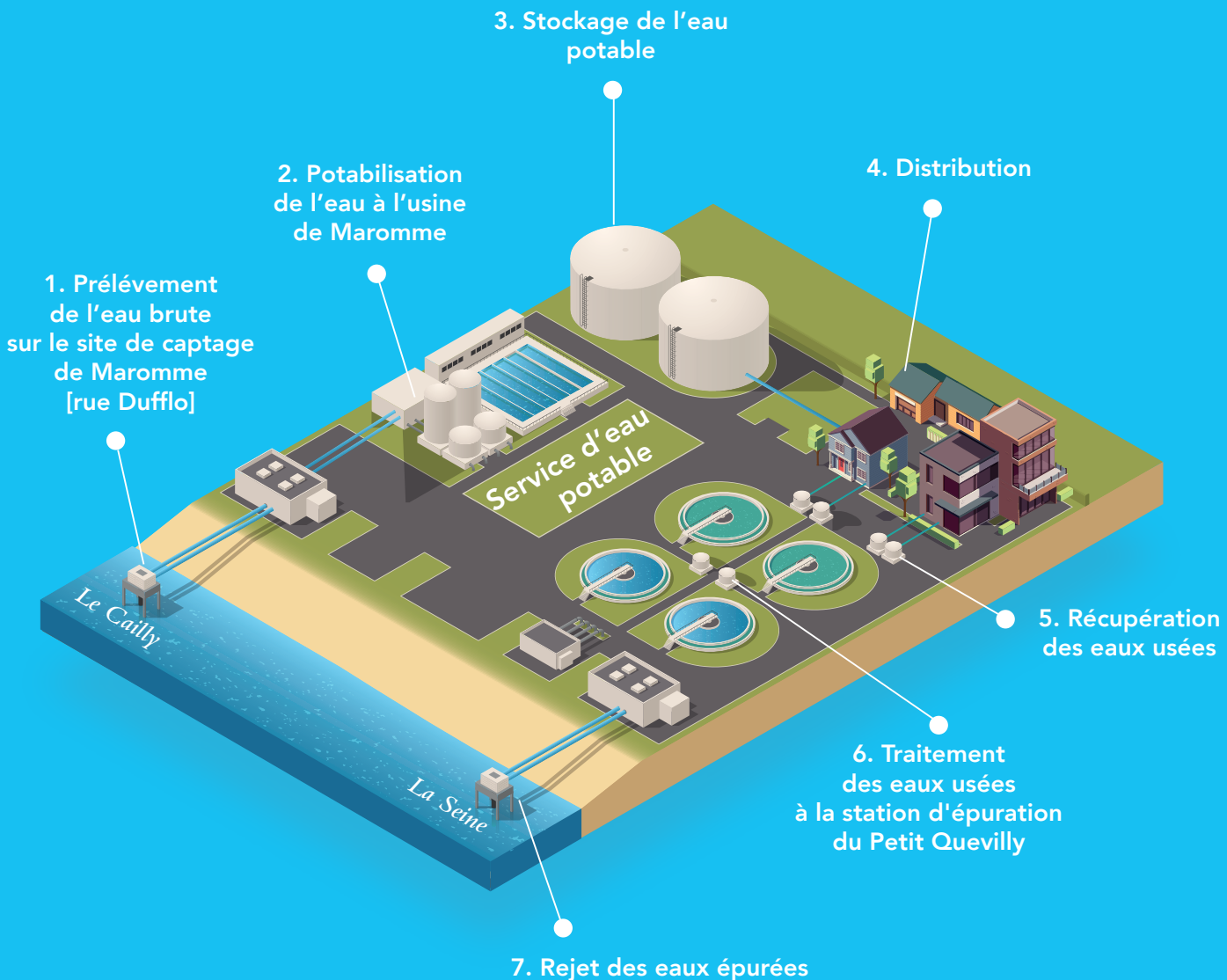

L'eau est dabord prélevée dans le milieu naturel (1), en l'occurrence sur le site de captage d'eau de Maromme (*La Lyonnaise*), rue Dufflo. Au moment de son prélèvement, elle est qualifiée d'eau brute.

Pour permettre sa consommation sans risques pour la santé humaine, **l'eau brute fait l'objet d'un traitement de potabilisation** (2), au travers de différents procédés, notamment la filtration et la désinfection. L'importance des traitements dépend de la qualité de l'eau brute prélevée.

L'eau qui quitte l'usine de potabilisation de Maromme est qualifiée d'eau potable. **Cette eau potable est ensuite stockée** (3) **puis distribuée par un réseau de canalisations** (4) jusqu'aux lieux d'utilisation.

Les infrastructures de stockage (notamment les châteaux d'eau) permettent de disposer d'une réserve d'eau pour s'adapter aux variations des demandes des usagers. Positionnés en hauteur, ils maintiennent le réseau sous pression pour que les usagers bénéficient d'un débit suffisant à leur robinet.

Seule une partie de l'eau utilisée est réellement consommée : ce sont les eaux de boisson et de cuisine. Les eaux ménagères (déchets de cuisine, lave-vaisselle, lessives, etc.) et les eaux vannes (toilettes) constituent les eaux usées (utilisées mais non consommées).



Au-delà des obligations règlementaires qui s'appliquent aux usagers, l'assainissement des eaux usées est nécessaire pour restituer une eau dépolluée au milieu naturel. Pour cela, il ne s'agit pas simplement d'évacuer ces eaux « sales », il faut mettre en œuvre un système de traitement qui peut être soit collectif, avec la mise en œuvre d'un réseau de collecte dans la rue desservant chaque propriété jusqu'à une station d'épuration, soit individuelle avec un assainissement non collectif. Il s'agit là de mettre en place un ou plusieurs ouvrages qui auront pour rôle de prétraiter, traiter puis enfin évacuer les eaux rendues acceptables pour l'environnement.

Elles sont collectées (5) **par un réseau dédié (le « tout à l'égout ») pour être épurées dans des stations de traitement des eaux urbaines** (6) **- ou stations d'épuration. Les eaux propres sont ensuite rejetées dans les milieux naturels** (7)**.**

Pour les habitations situées à trop grande distance d'un réseau de collecte des eaux usées, l'assainissement peut être autonome - ou « non collectif » : les habitations sont directement équipées d'un dispositif d'assainissement des eaux usées, au lieu d'envoyer leurs eaux en station de traitement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

C'est la station d'épuration Emeraude, à Petit-Quevilly, qui assure le traitement des eaux usées des 28 communes de l'Agglomération dont celles de Maromme. Elle intègre les technologies les plus pointues en matière de dépollution des eaux usées pour ensuite rejetter en Seine les eaux épurées conformes aux normes européennes en matière de protection de l'environnement.



LA METROPOLE MONTE AU FILET

IL Y A QUELQUES JOURS, LES SERVICES EN CHARGE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE TENDAIENT UN FILET SUR LE CAILLY, AU NIVEAU DU PONT DE LA RUE DES MARTYRS. CE DISPOSITIF EST L'UNE DES SOLUTIONS ÉTUDIÉES PARMI UNE SÉRIE DE TESTS MENÉS POUR MIEUX CERNER LES RISQUES DE POLLUTION DES COURS D'EAU ET Y REMÉDIER DE MANIÈRE DURABLE. EXPLICATIONS.

"*Aujourd'hui en Seine, uniquement entre Paris et Le Havre, 100 à 200 tonnes de macro-plastiques transitent vers la mer chaque année. À ce chiffre, il faut ajouter les 70 à 130 tonnes de plastiques retirés annuellement par des actions départementales ou des associations environnementales. Plus alarmant encore, l'ensemble des échantillons de poissons et de crustacés analysés dans l'estuaire de la Seine sont contaminés par des microplastiques*" déplore Didier Hardy, adjoint chargé de la coordination avec la métropole rouen normandie et du domaine public. "*Le constat actuel est sévère et la Ville ne peut que se réjouir et coopérer à toutes les actions menées pour la préservation du Cailly.*" enchaîne Alexandre Lefebvre, adjoint en charge des politiques environnementales. Ainsi, dans le cadre de la transition écologique et afin de lutter contre la pollution des cours d'eau par les plastiques, la Métropole teste actuellement différents dispositifs dans la vallée du Cailly afin d'appréhender les meilleures solutions. La stratégie privilégiée est de piéger les déchets avant qu'ils ne se dissolvent en particules dans l'eau des rivières. Une première phase a donc consisté en un état des lieux de la Seine et de ces affluents ainsi que des ouvrages

d'assainissement existants. "*Il était nécessaire d'analyser les sources de pollution pour comprendre et orienter nos actions. Le principe que nous avons retenu est de travailler en amont pour amener le moins de déchets possible en aval*" précise Sébastien Vannier, chargé de l'exploitation réseau de la Métropole. Trois dispositifs ont ensuite été mis en oeuvre pour la vallée du Cailly. Le premier repose sur la recherche et la suppression ou la mise en conformité des anciens réseaux. «*Certains de ces vieux réseaux d'eau usée déversent en milieu naturel à moindres pluies*» poursuit Sébastien Vannier. C'était le cas à Maromme, rue des Martyrs et rue de Lorraine.

La seconde action mise en place est le ramassage des déchets flottants dans les siphons de collecte des eaux pluviales à l'aide d'une simple épuisette. Depuis le mois de juin, rien que sur celui de la rue des Martyrs, 90kg de déchets flottants ont ainsi été collectés.

Enfin, la troisième action testée actuellement est la pose de filets à macro et micro-déchets dans le Cailly. Le tout premier a été posé plus haut, à Malaunay. L'installation d'un second filet à Maromme, au niveau du pont de la rue des Martyrs, va permettre de mesurer les failles de l'installation en aval. De plus, il sera installé au sortir de la canalisation de la rue Paul Painlevé. Cette section du réseau pluvial, d'un diamètre de 1m, collecte une partie de la rue Painlevé mais aussi lde la rue Lesueur, de la côte de Garstedt, de l'avenue du Val aux Dames et de la zone industrielle de la Maine. Si l'eau transite forcément par les deux bassins de rétention, la seule évacuation existante rejette ensuite directement l'eau de pluie mais aussi, malheureusement, les déchets au sol qu'elle entraîne dans la rivière. "*Ici nous souhaitons installer un filet d'étude pour les macro-déchets. (…) Là encore, pas de gros travaux à prévoir, la pose se fait à l'intérieur de la canalisation avec une potence et un treuil de levage manuel. Ce filet va permettre de quantifier ce qui peut passer au travers de l'ouvrage en amont et d'étudier l'efficacité de celui-ci*" *poursuit Sébastien Vannier.*

Ce filet est conçu de manière à ne causer aucun impact sur la vie sous-marine. D'une part, un passage est laissé pour que les poissons puissent passer ou se reposer. D'autre part, il est prévu de manière à éviter les risques de bouchon et donc d'inondation. À titre d'exemple, testé à Malaunay il a récolté en 45 jours 197kg de déchets.

De la balayeuse aux filets en passant par l'écrémage, toutes les solutions sont étudiées afin de voir ce qui fonctionne le mieux en matière de coût et d'efficacité. Pourtant, comme le souligne Alexandre Lefebvre. "*Une chose est sûre, l'une des meilleures manières de limiter la pollution de nos cours d'eau, est de ne plus jeter ses déchets dans la rue ou dans les bouches d'égout.*"



Alice et Jade (lire page 07) assistaient aussi à la pose de ce filet.

Maromme en vert

Chaque mois, Alexandre Lefebvre, maire-adjoint, vous livre quelques trucs et astuces pour agir en faveur de l'environnement.

Pour nettoyer ses CANALISATIONS

Rien de tel qu'une bonne recette de grand-mère pour entretenir les canalisations de son logement et ainsi éviter odeurs et bouchons.

Ingrédients :
200 gr. de bicarbonate de soude
200 gr. de gros sel
200 gr. de vinaigre blanc

Matériel :
Un verre doseur
Une balance
Un récipient

Étape 1 :
Mélangez le tout.
Attention, la préparation mousse très rapidement

Étape 2 :
Versez dans vos cananlisations

Étape 3 :
Laissez agir 1 heure

Étape 4 :
Rincez à l'eau chaude

Maromme et l'eau

Une politique publique de prevention des risques

CERTAINS S'EN SOUVIENNENT ENCORE. DANS LA SOIRÉE DU 16 JUIN 1997, UN TORRENT DE BOUE ET DE CAILLOUX DÉVALA LA CÔTE DE LA VALETTE AVEC UNE VIOLENCE EXTRÊME CAUSANT D'IMPORTANTS DÉGATS DANS LA COMMUNE. DEPUIS CE JOUR, LA VILLE S'ATTÈLE À METTRE EN PLACE LES DISPOSITIFS ADÉQUATS POUR FAIRE FACE À CE TYPE DE CATASTROPHE ET AMÉNAGE DURABLEMENT SON TERRITOIRE EN PRENANT EN CONSIDÉRATION LES ALÉAS NATURELS.

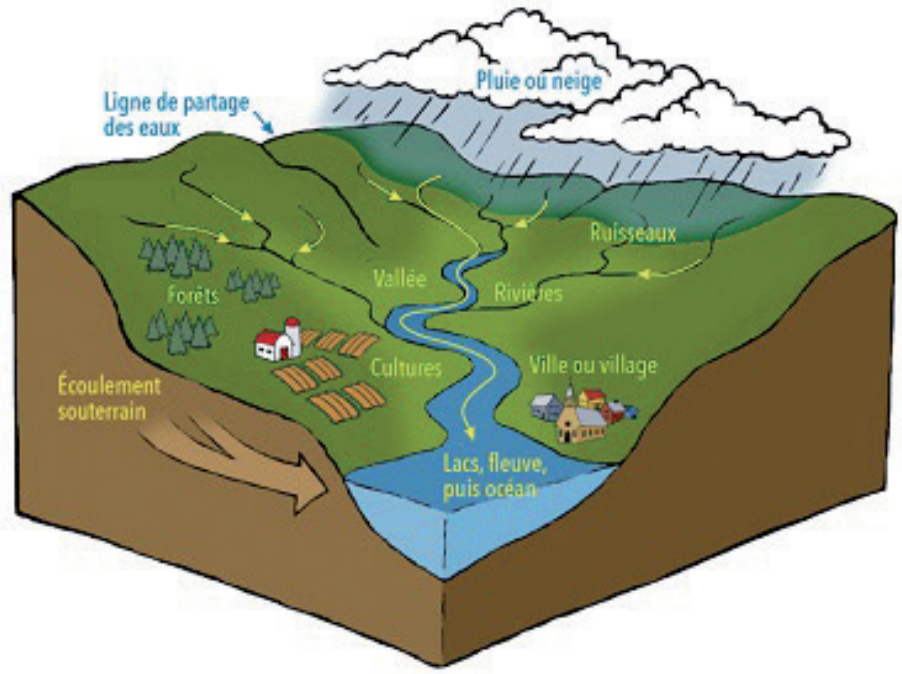

Pourquoi Maromme fut-elle si durement touchée en cette nuit de juin 1997 ? La réponse se trouve tout d'abord dans sa situation géographique. En effet, Maromme se situe dans le bassin versant du Cailly - principal affluent en rive droite de la Seine - qui draine l'ensemble de ses eaux vers le fleuve. De plus, ce territoire se caractérise par une vallée étendue, de hauts plateaux et des coteaux abrupts qui s'avèrent particulièrement propices aux inondations par ruissellement, notamment lors de violents orages et d'intenses précipitations. Or, ce soir-là, Météo France enregistra un record de pluviométrie avec près de 150mm de pluie par endroit !

La réaction des pouvoirs publics

À la suite de ces inondations, des Syndicats de bassins versants furent créés, afin de



lutter durablement contre les risques liés aux ruissellements. Diverses mesures de prévention et de protection furent mises en place pour réduire l'impact des inondations. Tout d'abord, le secteur sinistré fit l'objet d'un classement dans le plan d'occupation des sols, afin d'éviter - dans la mesure du possible - toute nouvelle construction dans les zones exposées aux risques. Ensuite, débuta la création d'un important réseau pluvial composé de plusieurs bassins de retenue d'eaux et poches de régulation.



Bassin de retenue d'eau au rond point de l'Europe

Situés sur les axes de ruissellement, le bassin de retenue d'eaux du Val aux Dames, comme les poches de régulation de la rue Garstedt et de la côte de la Valette furent édifiés entre 1999 et 2002. Ces ouvrages constituent les aménagements les plus conséquents réalisés dans les premières années qui suivirent la catastrophe. Par la suite, la Municipalité s'employa également à réaliser d'impressionnants travaux de voirie - notamment sur la rue des Martyrs de la Résistance - de manière à améliorer l'écoulement des eaux pluviales.

L'aménagement du Cailly

Depuis quelques années, ce sont les zones naturelles d'expansion de crues qui font l'objet de toutes les attentions. Il faut savoir que cet écrin végétal autour du Cailly joue un véritable rôle de frein hydraulique. La protection de ces milieux poursuit donc un double objectif : préserver leurs qualités écologiques et garantir leur rôle de régulateur du débit de la rivière. En effet, bien que Maromme n'ait jamais été soumise au risque d'inondation par débordement du Cailly (à l'exception de l'îlot du pigeonnier), le risque existe à partir du moment où l'urbanisme s'est développé dans le lit majeur du cours d'eau. Pour contrer ce phénomène et contenir les ruissellements, deux secteurs ont ainsi été retenus afin de faire l'objet de projets d'aménagement. Celui de la roue Tifine constituait une zone sensible par sa topographie et l'artificialisation des berges. Des travaux ont donc récemment été entrepris, par l'intermédiaire du Syndicat Mixte du SAGE, afin d'améliorer l'écoulement du Cailly, de limiter son envasement et de revégétaliser ses berges. Quant à la promenade de l'Abbé Grégoire, une réorganisation des berges et du passage du cours d'eau est actuellement à l'étude.

Depuis plusieurs années Maromme a donc développé à une stratégie globale d'aménagement consistant à réaffirmer la présence de l'eau dans le paysage urbain sans qu'elle ne constitue pour autant une menace pour ses habitants.

COMMENT RÉDUIRE VOTRE CONSOMMATION D'EAU ?

SI NOUS PRENONS PEU À PEU CONSCIENCE QUE L'EAU EST UNE DENRÉE RARE, IL EST PARFOIS DIFFICILE DE SE RENDRE COMPTE DU GASPILLAGE DONT NOUS SOMMES RESPONSABLES CHAQUE JOUR. IL FAUT DIRE QUE LES OCCASIONS DE DILAPIDER L'EAU POTABLE SONT NOMBREUSES DANS LA VIE QUOTIDIENNE. POURTANT, LIMITER SA CONSOMMATION NE NÉCESSITE PAS FORCÉMENT DE TOUT RÉVOLUTIONNER. QUELQUES BONS RÉFLEXES ET UN PEU DE BON SENS SUFFISENT SOUVENT POUR FAIRE BAISSER LA FACTURE !

SALLE DE BAIN

Prenez une douche au lieu d'un bain



Ne laissez pas couler l'eau inutilement



Remplissez votre lave-linge au maximum et activez le mode éco



Diminuez le volume d'eau utilisé par vos W.C *



* En appuyant moins longtemps sur le bouton de la chasse d'eau et en plaçant une brique



Quelques équipements conseillés :

Munissez vos robinets d'un économiseur d'eau
Équipez-vous d'une chasse d'eau à double débit
Installez des mitigeurs thermostatiques
Utilisez un pommeau de douche économique

CUISINE

Lavez vos fruits & légumes dans une bassine



Favorisez le lave-vaisselle, sans pré-rinçage...



...ou faites la vaisselle avec deux bacs



Réutilisez l'eau de cuisson pour l'arrosage



EXTÉRIEUR

Arrosez vos plantes le soir



Récupérez l'eau de pluie



Utilisez du paillis pour retenir l'humidité



Binez la terre pour en augmenter la perméabilité





Le saviez-vous ?

Un français consomme environ 150 litres d'eau par jour, répartis comme suit :

- 39 % pour les bains et les douches
- 20 % pour les W.C.
- 12 % pour le linge
- 10 % pour la vaisselle
- 6 % pour la préparation de la nourriture
- 6 % pour les usages domestiques divers
- 6 % pour le lavage de la voiture et l'arrosage du jardin
- 1 % pour la boisson.

Soit 93 % pour l'hygiène et le nettoyage et seulement 7 % pour l'alimentation



Eau Métropole s'installe à la Poudrerie Royale

DANS QUELQUES JOURS, L'AGENCE EAU MÉTROPOLE PRENDRA SES QUARTIERS À LA POUDRERIE ROYALE, 94 RUE DES MARTYRS. CE PÔLE D'ACCUEIL A POUR FONCTION DE RENSEIGNER ET GUIDER LES CONSOMMATEURS USAGERS.

Encore quelques travaux de finitions et l'agence Eau Métropole ouvrira bientôt ses portes au public. Près de 250 m² ont été aménagés dans le nouvel espace de commerces et de services de la Poudrerie Royale. Les conseillers formeront ainsi l'un des pôles majeurs de l'agence sur le territoire métropolitain. Ils seront chargés de recevoir les consommateurs afin de les renseigner sur la qualité de l'eau, de faciliter la compréhension de leur facture ou encore de les accompagner lors d'ouverture/fermeture de compteur lors des déménagements… Cette nouvelle agence en plein coeur de ville, au sein de la nouvelle Poudrerie Royale conforte le principe, cher à la ville, des services proches des habitants. Elle confirme, in fine, la place centrale qu'occupe Maromme dans la vallée du Cailly.

INFOS PRATIQUES

MA MÉTROPOLE répond **24H/24, 7 jours /7 au 0800 021 021** (service et appel gratuit), aux urgences techniques et pour toute autre demande **de 8h à 19h du lundi au vendredi et de 8h à 12h30 le samedi.**

EN BREF
À SAVOIR

En raison de l'épidémie de Covid-19 qui sévit toujours et afin de limiter les rassemblements sur l'espace public, l'ensemble des manifestations a été annulée jusqu'à la fin juin.
La traditionnelle manifestation tant attendue des Marommais.es "**Maromme en Fête"** n'aura donc pas lieu cette année.



PARKING SUPER U

La direction de Super U fait savoir que dans le cadre des aménagements extérieurs de la galerie commerciale, le parking privé dont elle est propriétaire sera désormais réservé exclusivement à l'usage de sa clientèle.





AMÉNAGEMENTS URBAINS (1). Le quartier des Grosses Pierres fait peau neuve.

D'importants travaux d'aménagement visant à l'amélioration du cadre de vie ont été menés sur le quartier des Grosses Pierres. Ceux-ci se sont concrétisés par le remplacement intégral de l'éclairage public. Plus économiques et plus écologiques, ces nouveaux réverbères aux leds, identiques à ceux installés en centre-ville, font valoir des performances en matière d'éclairage que les riverains ont d'ores et déjà pu apprécier. Les trottoirs ont également été entièrement rénovés. Cette nouvelle organisation a conduit également au passage du quartier en sens unique et à la matérialisation au sol des zones de stationnement. 54 places ont ainsi pu être créées pour répondre aux attentes des riverains, éviter le stationnement sur les trottoirs et garantir la sécurité des piétons.



AMÉNAGEMENTS URBAINS (2). Un itinéraire cyclable supplémentaire.

Le chantier des impasses Trotteux et Saint-Martin vient de s'achever avec les travaux de marquage au sol. Ces derniers ont dévoilé un nouveau tronçon de piste cyclable ainsi qu'un itinéraire piéton qui permet désormais de rejoindre la rue Ernest Danet et le collège Alain depuis la rue de la République en toute sécurité.
Particularité de ce tracé, qui favorise une nouvelle fois les modes de déplacement doux, la séparation des itinéraires piétons et cyclistes assure plus de sérénité et de sécurité aux usagers.
Ce nouvel aménagement confirme, s'il le fallait, la détermination des élus d'offrir à la ville et à ses habitants les infrastructures qui encouragent ces déplacements non polluants, limitent la présence des automobiles et améliorent le cadre ainsi que la qualité de vie .



Pour connaître le nom :
Médecin de garde 116 117
Pharmacie de garde 3237
Vétérinaires 02 35 91 03 16

Samu	**15**
Police	**17**
Pompiers	**18**
Toutes urgences	**112**

Numéro prioritaire sur les téléphones portables vers pompiers ou samu

Police Municipale de Proximité : 06 34 54 59 65

Urgences pour les personnes sourdes ou malentendantes **114**
Alerter les secours par SMS ou Fax - 24h/24, 7jrs/7

Samu social **115**
N° gratuit depuis un poste fixe - 24h/24, 7jrs/7

Centre anti-poison **02 35 88 44 00**
Hôpital Charles Nicolle

Centre médico-social **02 35 75 16 35**
17, rue de l'Eglise - Maromme

Croix-Rouge écoute **0 800 858 858**
N° gratuit depuis un poste fixe
Lun. au ven. 10h à 22h - Sam. et dim. 12h à 18h

Sexualité-Contraception Avortement **0 800 803 803**
N° gratuit et anonyme depuis un poste fixe -
Lun. au ven. 9h30 à 19h30 - Sam. 9h30 à 12h30

Agir contre la maltraitance des personnes âgées et des adultes handicapés **3977**
Violences conjugales **3919**
Coût d'un appel local depuis un poste fixe
Lun. au sam. 8h à 22h - Fériés 10h à 20h

S.O.S. Viol femmes **0 800 05 95 95**
N° Vert gratuit depuis un poste fixe
Lun. au ven. 10h à 19h

Fil Santé jeunes **0 800 235 236**
N° gratuit depuis un poste fixe - 7jrs/7 9h à 23h

Allo Enfance maltraitée **119**
N° gratuit et anonyme depuis un poste fixe
24h/24, 7jrs/7

Non au Harcèlement **3020**
Coût d'un appel local depuis un poste fixe
Lun. au ven. 9h à 21h - Sam. 9h à 13h

Net écoute (Cyber harcèlement) **0 800 200 000**
N° Vert national, gratuit, anonyme et confidentiel
Lun. au ven. 9h à 19h

Discriminations raciales **0 810 005 000**
Coût d'un appel local depuis un poste fixe

Drogues, alcool, tabac info service **0 810 23 13 13**

Radicalisation
Stop-djihadisme.gouv.fr **0 800 005 696**

Les Tribunes

(Obligation prévue par la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité).
Les propos publiés ci-contre le sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.

Groupe de la Majorité Rassemblée

(PS - DVG - Ensemble pour une Sociale Écologie)
Les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin prochains. Ce scrutin est essentiel pour le devenir de notre région, de notre département et de notre ville. Il est indispensable que la participation soit la plus large possible pour y défendre nos idées, nos valeurs, nos convictions. Nous devons faire de nos territoires des exemples de citoyenneté, de solidarités et de développement durable. Nous devons tous nous engager vis-à-vis de nos enfants à leur assurer un avenir pérenne. Les 20 et 27 juin, soyons mobilisés et rassemblés afin que les valeurs de Gauche soient celles qui prévalent dans les décisions futures.

Groupe d'opposition «Agir pour Maromme»

(LR- UDI)
Nous tenons à rendre hommage à Madame Colette PRIVAT, et c'est avec tristesse que nous avons appris sa disparition. Maire de notre commune de 1977 à 1998, elle était très appréciée par beaucoup et aussi par le personnel de la ville. Elle était à l'écoute de tous, avait le respect pour tous et même avec les conseillers qui n'avaient pas les mêmes sensibilités politiques. Pendant cette période elle a été aussi la première femme à être élue conseillère générale de la Seine Maritime et aussi députée. Elle a consacré ses mandats aux autres, travaillant toujours pour l'intérêt général. Nous adressons toutes nos condoléances à vos proches. Au revoir Madame PRIVAT.

ÉLECTIONS

RÉGIONALES & DÉPARTEMENTALES

LES COMPÉTENCES DE LA RÉGION ET DU DÉPARTEMENT

POUR COMPRENDRE LES ENJEUX DU SCRUTIN

102 CONSEILLERS RÉGIONAUX
ISSUS DES 5 DÉPARTEMENTS NORMANDS
(CALVADOS, EURE, MANCHE, ORNE, SEINE-MARITIME)





70 CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX
ISSU.E.S DES 35 CANTONS DE SEINE-MARITIME
2 ÉLUS PAR CANTON : UN HOMME ET UNE FEMME.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TRANSPORTS, ÉQUIPEMENTS

- AIDES AUX ENTREPRISES
- PORTS, VOIES NAVIGABLES
- TRANSPORTS FERROVIAIRES

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT

- BIODIVERSITÉ, ÉNERGIE, CLIMAT
- ARCHÉOLOGIE, PATRIMOINE
- AMÉNAGEMENT DURABLE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, FORMATION, EMPLOI

- APPRENTISSAGE, ALTERNANCE
- ORIENTATION PROFESSIONNELLE
- LYCÉES

SOLIDARITÉ, ACTION SOCIALE, SANTÉ

- PERSONNES ÂGÉES
- AIDE SOCIALE À L'ENFANCE
- PERSONNES HANDICAPÉES

COHÉSION TERRITORIALE, INFRASTRUCTURES

- ÉQUIPEMENT RURAL
- SECOURS ET INCENDIES
- VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ÉDUCATION, SPORT, CULTURE

- COLLÈGES
- BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES
- ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LES 20 ET 27 JUIN 2021, JE VOTE DANS MA VILLE